



# Se baigner en toute sécurité en Occitanie

Dossier de presse - 12 Juin 2023

## SOMMAIRE

<b>1. LES BAINNADES EN OCCITANIE .....</b>	<b>3</b>
Des eaux de bonne qualité en occitanie .....	4
452 sites de baignade contrôlés par l'ARS.....	5
Comment s'organise le contrôle sanitaire ? .....	6
Le classement des baignades .....	7
Zoom sur les cyanobactéries.....	9
Prévenir le risque de noyade.....	11
<b>2. LES SYNTHÈSES PAR DÉPARTEMENTS .....</b>	<b>13</b>
Département de l' <b>ARIEGE</b> .....	14
Département de l' <b>AUDE</b> .....	16
Département de l' <b>AVEYRON</b> .....	19
Département du <b>GARD</b> .....	21
Département de la <b>HAUTE-GARONNE</b> .....	24
Département du <b>GERS</b> .....	26
Département de l' <b>HERAULT</b> .....	28
Département du <b>LOT</b> .....	33
Département de la <b>LOZERE</b> .....	35
Département des <b>HAUTES-PYRENEES</b> .....	38
Département des <b>PYRENEES-ORIENTALES</b> .....	40
Département du <b>TARN</b> .....	43
Département du <b>TARN-ET-GARONNE</b> .....	45



# Les **BAIGNADES** en **Occitanie**

En France, la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un contrôle sanitaire organisé par les Agences régionales de santé et mis en œuvre par les communes ou les communautés de communes. Ce contrôle porte sur l'ensemble des zones :

- où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs, qu'elles soient aménagées ou non, en eau douce ou de mer,
- et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public.

Depuis 2013, le classement européen prend en compte la qualité bactériologique de l'eau des 4 dernières années.

En parallèle durant toute la saison estivale les baigneurs peuvent accéder aux résultats des contrôles de la qualité de l'eau de leurs baignades en temps réel, mis en ligne sur le site du Ministère de la santé et de la prévention :

[baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)



## Des eaux de **BONNE QUALITÉ** en Occitanie

*Pendant toute la saison balnéaire, l'ARS contrôle la qualité des eaux de baignade pour préserver la santé des baigneurs. En 2022, toutes les eaux de baignade en mer et 92% des eaux de baignade en eau douce ont été classées en « excellente » ou « bonne » qualité\*.*

\*Directive Européenne 2006/7/CE transposée en droit français aux articles D.1332-14 à D.1332-38-1 du code de la santé publique (CSP).

La baignade en milieu naturel est une activité très appréciée en période estivale et concerne une population importante provenant de toute la région et au-delà.

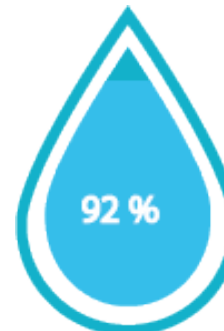
Quelques 230 km de littoral et une multitude de zones propices à la baignade le long des rivières et plans d'eau font de l'Occitanie l'une des régions françaises les plus attractives pour profiter des plaisirs de l'eau et du soleil.

Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé, liés notamment à sa qualité bactériologique. Le principal risque est le risque infectieux, associé à la présence de germes pouvant être à l'origine de différentes pathologies (gastro-entérite, leptospirose, dermatite).

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, une surveillance quotidienne de la qualité de l'eau par l'exploitant (maire, gestionnaire privé...) s'impose. Cette surveillance est complétée par le contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle porte principalement sur la qualité microbiologique des eaux de baignade.



**des baignades  
en MER sont  
classées en  
excellente ou  
bonne qualité**



**des baignades  
en EAU DOUCE  
sont classées  
en excellente  
ou bonne qualité**



**Toutes les informations relatives à la qualité de l'eau sont obligatoirement affichées sur le site de la baignade.**

**Les résultats des contrôles sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site internet du Ministère de la Santé et de la Prévention :**

**[baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)**



## 452 SITES DE BAINNADE CONTROLÉS

par l'ARS en Occitanie

*Le contrôle sanitaire porte sur l'ensemble des zones accessibles au public où la baignade est habituellement pratiquée par un nombre important de baigneurs et qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction portée à la connaissance du public.*

En 2022, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie a contrôlé la qualité des eaux de 298 zones de baignade en eau douce et 154 zones de baignade en eau de mer. Au total, 3 716 échantillons d'eau ont été prélevés entre les mois de juin à septembre sur les eaux des baignades régionales. La sécheresse a engendré plusieurs fermetures de sites : 1 site (fermeture totale) et 5 sites (fermeture temporaire) en raison d'une quantité d'eau insuffisante pour pratiquer la baignade et pour assurer la qualité de l'eau.

Ces prélèvements ont été réalisés à intervalles réguliers durant toute la saison estivale. La fréquence des contrôles dépend de la vulnérabilité du site, de sa fréquentation et du type de site (eau douce ou mer) avec un minimum de 5 prélèvements par saison. A ces prélèvements s'ajoute l'autocontrôle visuel quotidien par l'exploitant.

# 452

sites contrôlés

## 298

en eau douce

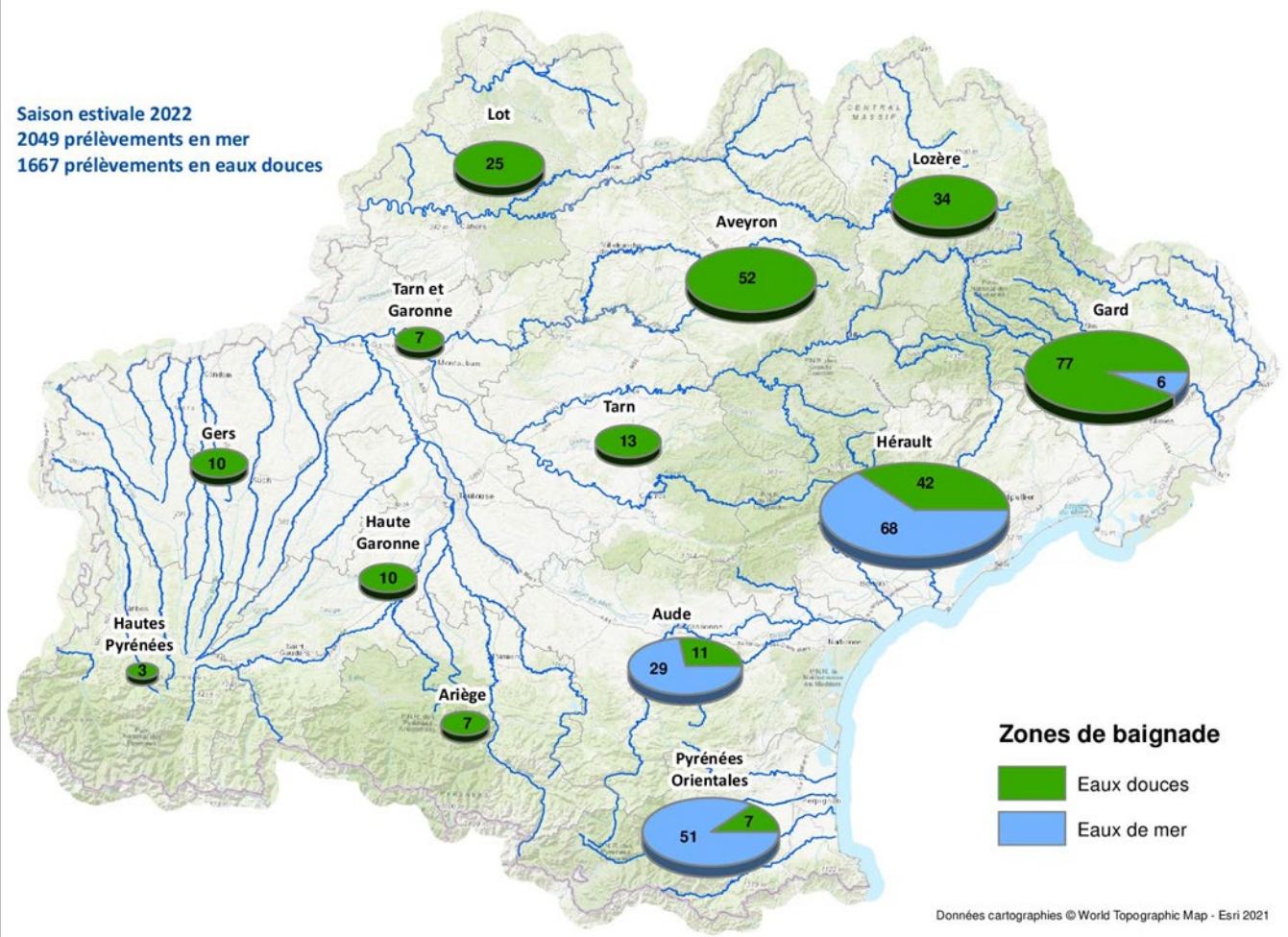
## 154

en mer

## 3716

 prélèvements

Saison estivale 2022  
2049 prélèvements en mer  
1667 prélèvements en eaux douces







## Comment s'organise le **CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE** ?

*Le contrôle sanitaire mis en place par l'ARS permet de contrôler la qualité de l'eau de baignade afin de prévenir les risques pour la santé des baigneurs.*

### DÉTERMINATION DES SITES DE BAINNADE

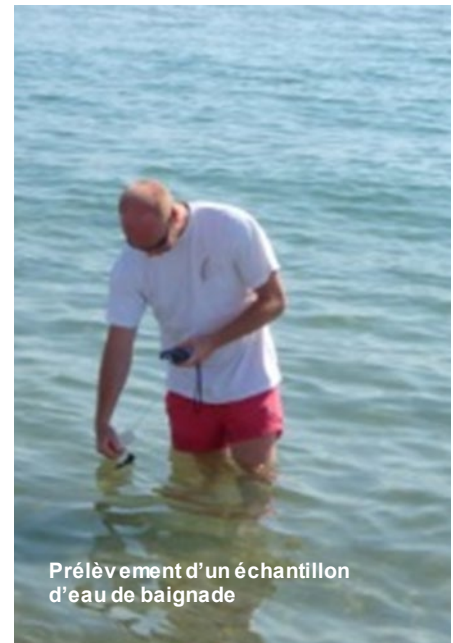
Les sites de baignade, aménagés ou non, sont recensés annuellement par les communes.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE SANITAIRE

Sur chaque échantillon prélevé, des analyses bactériologiques sont réalisées par les laboratoires agréés par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Les résultats de ces analyses sont connus 48 h après le prélèvement. L'ARS transmet alors ces résultats avec une interprétation sanitaire à la personne responsable de la baignade. Ils sont ensuite affichés sur le lieu de baignade.

**EN CAS DE RÉSULTAT NON-CONFORME AUX NORMES SANITAIRES**, une analyse de contrôle et une enquête sur les causes de la pollution constatée sont réalisées dans les meilleurs délais. Pour protéger les baigneurs des mesures conservatoires sont mises en place par l'exploitant de la baignade (comme l'interdiction de la baignade sur toute la zone concernée par la pollution). Ces mesures sont levées dès le retour à la normal de la qualité de l'eau.

**AFIN DE PRÉVENIR TOUS RISQUES SANITAIRES**, chaque site de baignade doit disposer d'un profil de baignade. La réglementation impose une gestion active des sites de baignade axée sur la prévention des risques et le renforcement de la communication envers le public. Les profils permettent l'identification des sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau et préconisent la mise en place de mesures de gestion des risques sanitaires.





## Le **CLASSEMENT** des baignades

Depuis 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité: « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente ». Ce classement tient compte des résultats des analyses obtenues lors des 4 dernières saisons et selon une méthode statistique précise.

En fonction de la nature de l'eau (douce ou de mer) les normes de qualité de l'eau sont différentes. Sauf cas particulier, au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade sur 4 ans et seuls les prélèvements réalisés depuis la déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte. Les baignades ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements sont classées dans la catégorie « Site non classé » par l'Union européenne. Si la baignade a été fermée sur la saison pour différentes raisons elle sera classée « Baignade fermée ».

### 4 CLASSES DE QUALITE :



Excellente



Bonne



Suffisante



Insuffisante



Quelle est la qualité de l'eau de ma plage préférée ? Puis-je me baigner sans risque ? Comment suivre les résultats des analyses effectuées tout l'été ?

Pendant la saison balnéaire, les vacanciers et les personnes résidant à proximité de zones de baignade peuvent suivre l'état sanitaire des plages en temps réel sur le site

[baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)

**Eaux de baignade**  
Ministère chargé de la Santé

Qualité des eaux de baignade > HELIOPOLIS

Année : 2022

Département : HERAULT / Commune : AGDE

Début de la saison : 15/06/2022 Fin de la saison : 15/09/2022

Classement de l'année 2022 : **Excellent**

Résultats des prélèvements de l'année 2022

Date	Résultat
30/05/2022	Bon
31/06/2022	Bon
05/07/2022	Bon
12/07/2022	Bon
19/07/2022	Bon
26/07/2022	Moyen
02/08/2022	Bon
09/08/2022	Bon
17/08/2022	Bon
02/09/2022	Bon

Historique des classements



Année	Classement
2019	Excellent
2020	Excellent
2021	Excellent
2022	Excellent

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE. [Pour en savoir plus](#)





[ Imprimer la page ]



## Le classement 2022 des **BAIGNADES EN MER** en Occitanie

Classement selon la directive 2006/7/CE	Nombre de sites		
		EXCELLENT	BON
<b>Aude</b>	29	29	
<b>Gard</b>	6	6	
<b>Hérault</b>	68	67	1
<b>Pyrénées Orientales</b>	51	50	1
<b>Nombre total de baignades</b>	<b>154</b>	<b>152</b>	<b>2</b>

## Le classement 2022 des **BAIGNADES EN EAU DOUCE** en Occitanie

Classement selon la directive 2006/7/CE	Nombre de Sites					Site non classé	Baignade fermée
		EXCELLENT	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT		
<b>Ariège</b>	7	6				1	
<b>Aude</b>	11	9	1			1	
<b>Aveyron</b>	52	37	8	3	2	1	1
<b>Gard</b>	77	52	13	4	2	5	1
<b>Haute-Garonne</b>	10	9			1		
<b>Gers</b>	10	9				1	
<b>Hérault</b>	42	27	10	1	2		2
<b>Lot</b>	25	14	6	1	1	3	
<b>Lozère</b>	34	20	7	1	3	2	1
<b>Hauts-Pyrénées</b>	3					2	1
<b>Pyrénées-Orientales</b>	7	4	2				1
<b>Tarn</b>	13	12					1
<b>Tarn-et-Garonne</b>	7	3	3	1			
<b>Nombre total de baignades</b>	<b>298</b>	<b>202</b>	<b>50</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>8</b>





## Zoom sur les **CYANOBACTÉRIES**

*Les cyanobactéries sont des bactéries présentes dans les eaux douces de certains cours d'eau ou baignades de la région. Lorsqu'elles prolifèrent, elles peuvent présenter un danger pour la santé humaine et animale.*

Ces bactéries peuvent parfois se développer dans les rivières et les plans d'eau. Ce phénomène n'est pas alarmant mais lorsque leur présence est importante les cyanobactéries peuvent produire des toxines présentant un risque pour la santé humaine et animale. Dans certains cas elles peuvent former une efflorescence verte à la surface de l'eau, ou bien se fixer sur les cailloux en formant des biofilms\* verts / bruns, qui peuvent se détacher (flocs\*), flotter et s'accumuler sur les bords de berges.

### **CYANOBACTERIES : DE QUOI S'AGIT-IL ?**

Les cyanobactéries sont nommées cyanophycées, de cyan (bleu) et phycées (algues), car elles possèdent un pigment bleu. On les appelle également les « algues bleues ».

Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération : les éléments nutritifs, la température de l'eau, l'ensoleillement, la turbidité de l'eau, le manque de prédateurs... Leur nombre peut devenir extrêmement élevé (plusieurs milliards de cellules par litre d'eau) et impacter l'aspect de l'eau.

### **QUELLE GESTION DU RISQUE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?**

Une surveillance journalière de la présence d'écumes ou de mousse caractéristique est effectuée par le responsable de la baignade. Les cyanobactéries en plan d'eau (planctoniques) sont recherchées sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues ou lors de la présence d'écumes, mousse ou biofilm.

### **LES BONS REFLEXES POUR SE PREMUNIR DES RISQUES LIES AUX CYANOBACTERIES**

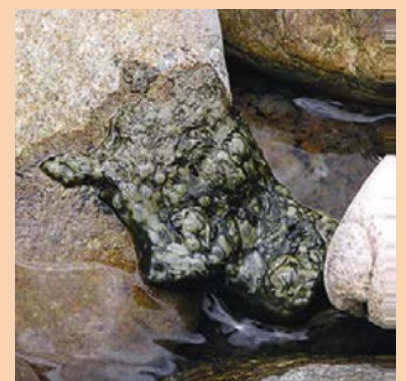
*Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.*



Aspect possible d'une efflorescence de cyanobactéries



\* Floc



\*Biofilm à cyanobactéries



## QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE VIS-A-VIS DES CYANOBACTERIES ?

### Attention aux enfants !



- NE PAS INGÉRER DE BIOFILM OU DE FLOC.
- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés.
- Eviter d'ingérer de l'eau.
  - Ne pas jouer avec des bâtons ou galets d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade.
- Ne pas pratiquer d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

### Attention aux animaux domestiques !

Risque de mortalité canine



- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière ou au plan d'eau.

## QUELS SONT LES SYMPTOMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTERIES ?

Les cyanotoxines, libérées par les cyanobactéries dans nos rivières et plan d'eau, peuvent affecter le système nerveux en cas d'absorption.

→ Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin



→ Si un chien présente les symptômes suivants après avoir accédé à la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets: tremblements, perte d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter un vétérinaire sans délai, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures.

En 2022, en Occitanie, un suivi a été mis en place sur l'ensemble des sites de baignades d'eau douce. 5 sites ont dû être fermés temporairement suite au dépassement des valeurs seuils. Sur 4 autres sites, le niveau vigilance a été atteint, une information au public a été réalisée.

On notera également une présence généralisée de floc en bordure du Tarn à partir de la mi saison, impactant les sites de ce cours d'eau. L'information du public a été renforcée par un moyen d'affichage.





## Prévenir les **RISQUES DE NOYADE**

Face à l'augmentation des noyades en été, le Ministère de la santé et de la prévention et le Ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques se mobilisent pour lutter contre ce fléau, qui touche notamment les jeunes enfants et les personnes âgées. Les messages de sensibilisation sont rappelés à tous pour se baigner en toute sécurité.



### Quelles recommandations pour éviter tout risque de noyade ?

#### Pour les plus petits :

- Apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et les familiariser à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge
- Surveiller les enfants en permanence, toujours rester près d'eux quand ils jouent au bord de l'eau et se baigner avec eux lorsqu'ils sont dans l'eau
- Chaque enfant doit être surveillé par un seul adulte qui en prend la responsabilité
- Porter une vigilance particulière lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité

#### Pour les adultes :

- Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager
- S'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, respecter les consignes de sécurité, les interdictions de baignade et choisir les zones de baignade surveillées signalées par les drapeaux de baignade, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide
- Tenir compte de son état de forme : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer son niveau de natation
- Prévenir un proche avant de se baigner
- Rentrer dans l'eau progressivement surtout après une longue exposition au soleil
- Eviter la consommation d'alcool avant de se baigner

## LES BONS REFLEXES EN CAS D'URGENCE





Pour en savoir plus sur la campagne de prévention des noyades  
« ***Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux !*** »

**Téléchargez le Dossier de Presse**  
ou consultez **la page dédiée** sur le site  
du Ministère de la santé et de la Prévention

### **Un nouveau dispositif de surveillance des noyades en France pendant la période estivale**

Santé Publique France mène depuis 2002, tous les trois ans pendant l'été, des enquêtes permettant de décrire les circonstances des noyades. A la demande du ministre de la Santé et de la Prévention et de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, un nouveau dispositif de surveillance épidémiologique des noyades est mis en place à partir de l'été 2023.

Auparavant triennale, la nouvelle surveillance évolue vers un suivi annuel avec l'objectif de produire des indicateurs de pilotage pour une prévention adaptée durant la saison estivale. Du 1er juin au 30 septembre, le nombre de noyades accidentelles totales et celles suivies de décès sera collecté sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DROM.

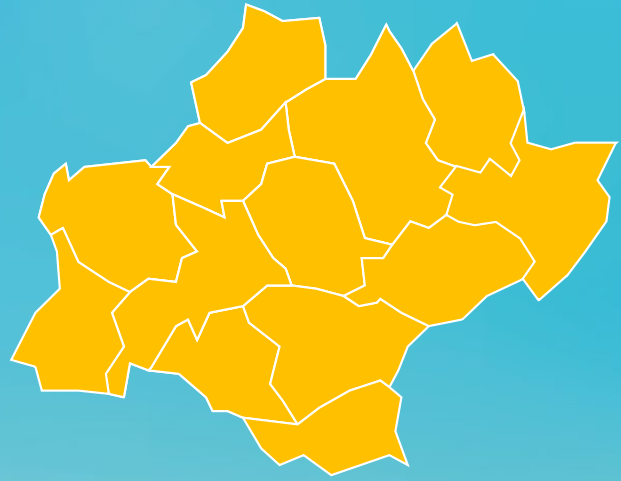
Ce nouveau dispositif est déployé par Santé Publique France et le « Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques » (SNOSAN) rattaché à l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSAN).

**Pour en savoir plus** consultez sur le site de Santé publique France

- [L'enquête noyades \(2021\)](#)
- [Le dossier thématique](#)



Les **synthèses**  
par département

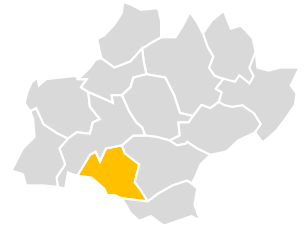






## Département de l'**ARIÈGE**

*Le département de l'Ariège compte 7 sites de baignades naturelle sur des plans d'eau et un site de baignade artificielle situé au camping de la Besse à Camon.*



Tous les sites disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignades.

Le programme de contrôle des baignades pour 2022 s'est échelonné de mi-juin à fin août. Il a concerné :

- 7 sites de baignades naturelles en eau douce représentant 35 prélèvements
- 1 site de baignade artificielle représentant 5 prélèvements.

A l'issue de la saison, les 7 baignades naturelles sont classées en « excellente qualité » et donc conformes à la Directive Européenne. La baignade artificielle a présenté une eau de bonne qualité.

Il est à noter que ces bons résultats s'inscrivent dans la durée. La surveillance des cyanobactéries (14 prélèvements) pour l'ensemble des sites n'a pas mis en évidence des développements importants de cyanobactéries.



# Département de l'ARIÈGE

## Bilan de la saison balnéaire 2022

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0	1

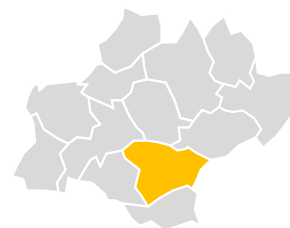




## Département de l'**AUDE**

*Dans le département de l'Aude, l'année 2022 a été satisfaisante en ce qui concerne la qualité des eaux de baignade.*

*Les 29 sites de baignades en eau de mer ont été classés en « excellente qualité ». Par conséquent toutes les baignades en mer sont conformes à la Directive Européenne.*



Ce classement en excellente qualité est lié, aux conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades).

Les profils de baignade en eau de mer, sont achevés, sur toutes les zones du littoral audois.

Sur les 11 sites de baignades en eau douce, 9 baignades ont été classées en « excellente qualité », 1 baignade en « bonne qualité » et 1 « nouvelle baignade ».

Concernant les baignades en eau douce, presque toutes les communes disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignades. Seule la commune de ARQUES n'a pas encore lancé la procédure d'élaboration du profil. Nous l'avons relancée afin de régulariser au plus vite la situation.

Il est essentiel que les gestionnaires des sites de baignades assurent une bonne information des baigneurs grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire et des fiches de synthèse des profils.

### EAU DE MER

Le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2022 a concerné **29 sites représentant 331 prélèvements**.

A l'issue de la saison 2022, 29 baignades en eau de mer, soit 100 %, sont classées en « **Excellente qualité** ».

### EAU DOUCE

Dans le département de l'Aude, le programme de contrôle des baignades en eau douce pour 2022 a concerné 11 sites représentant 61 prélèvements.

A l'issue de la saison estivale 2022 :

- 9 baignades en eau douce, sont classées en « Excellente qualité » ;
- 1 baignade apparaît en « Bonne qualité », il s'agit du Lac de la Cavayère à CARCASSONNE ;
- 1 « Non classé », elle a été ouverte en 2021 ;

Le détail de ce classement est disponible sur la carte ci-après.



# Département de l'AUDE

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en mer

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	29	0	0	0



BD World Street Map © Esri - 2021  
 DSP - SE - Cellule Mutualisée Eau - JF Jan2023

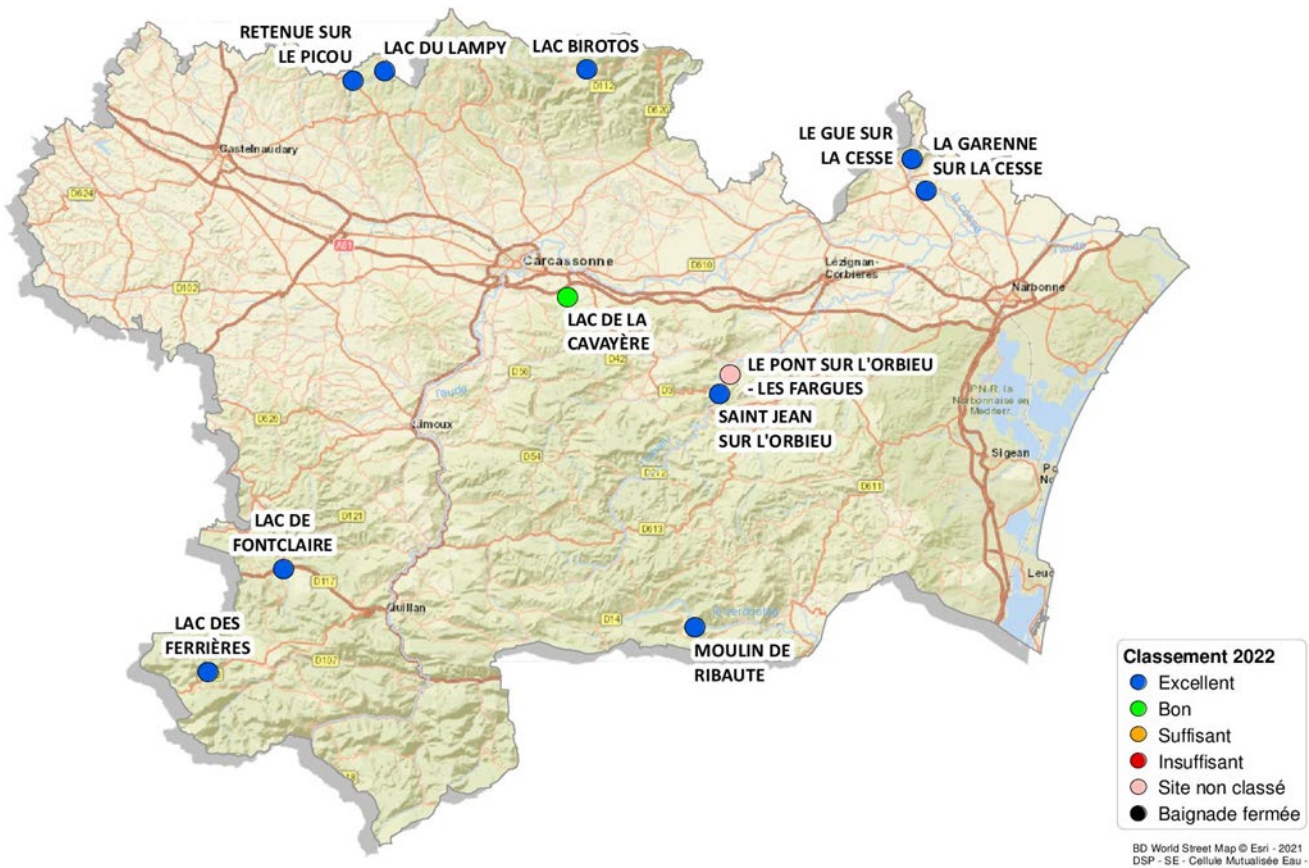




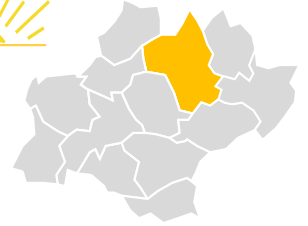
# Département de l'**AUDE**

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en eau douce

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	9	1	0	0	1







## Département de l'**AVEYRON**

*Le département de l'Aveyron dispose de 55 sites de baignades déclarés, 88 % des baignades possèdent une eau de bonne ou excellente qualité.*

Pour le département de l'Aveyron, le programme de contrôle des baignades de 2022 a concerné **55 sites**, représentant **2286 prélèvements** pour analyse.

Ces analyses sont effectuées tous les quinze jours sur chaque point de baignade. Elles permettent de vérifier la qualité de l'eau à l'instant « t » et de prendre des mesures de gestion pouvant aller jusqu'à la fermeture temporaire si c'est nécessaire. À partir des résultats des 4 saisons précédentes il est établi un classement de la qualité de l'eau selon 4 niveaux de qualité : « Excellente », « Bonne », Suffisante » et « Insuffisante ». Les sites ne possédant pas 4 ans d'antériorité de résultats sont classés « Nouvelle baignade ».

En début de la saison 2022 la baignade sur le site de la Maladrerie a été définitivement interdite par la municipalité de Millau en raison des risques de la pratique de la baignade à proximité du stade d'eau vive et de la salubrité de l'eau sur cette portion du Tarn.

Au cours de la saison, cinq sites dans le département ont fait l'objet d'une fermeture temporaire suite à un résultat d'analyse de l'eau de baignade non conforme (La Roque à Saint Jean du Bruel, le Pont de Pierrefiche à la Roque Sainte Marguerite, La Roque à la Salvetat Peyrales, La plage pont vieux à Saint geniez d'Olt et le plan d'eau des Zizines à Camares). Les fortes chaleurs et les orages de mi-août sont les causes principales de l'altération de la qualité de l'eau. Après quelques jours de fermeture la situation était, dans tous les cas, redevenue conforme et les baignades ont pu être ré ouvertes en toute sécurité.

On peut aussi noter la fermeture préventive des baignades des gorges du Tarn du 10 au 13 août afin de faire face aux possibles pollutions accidentelles liées aux incendies.

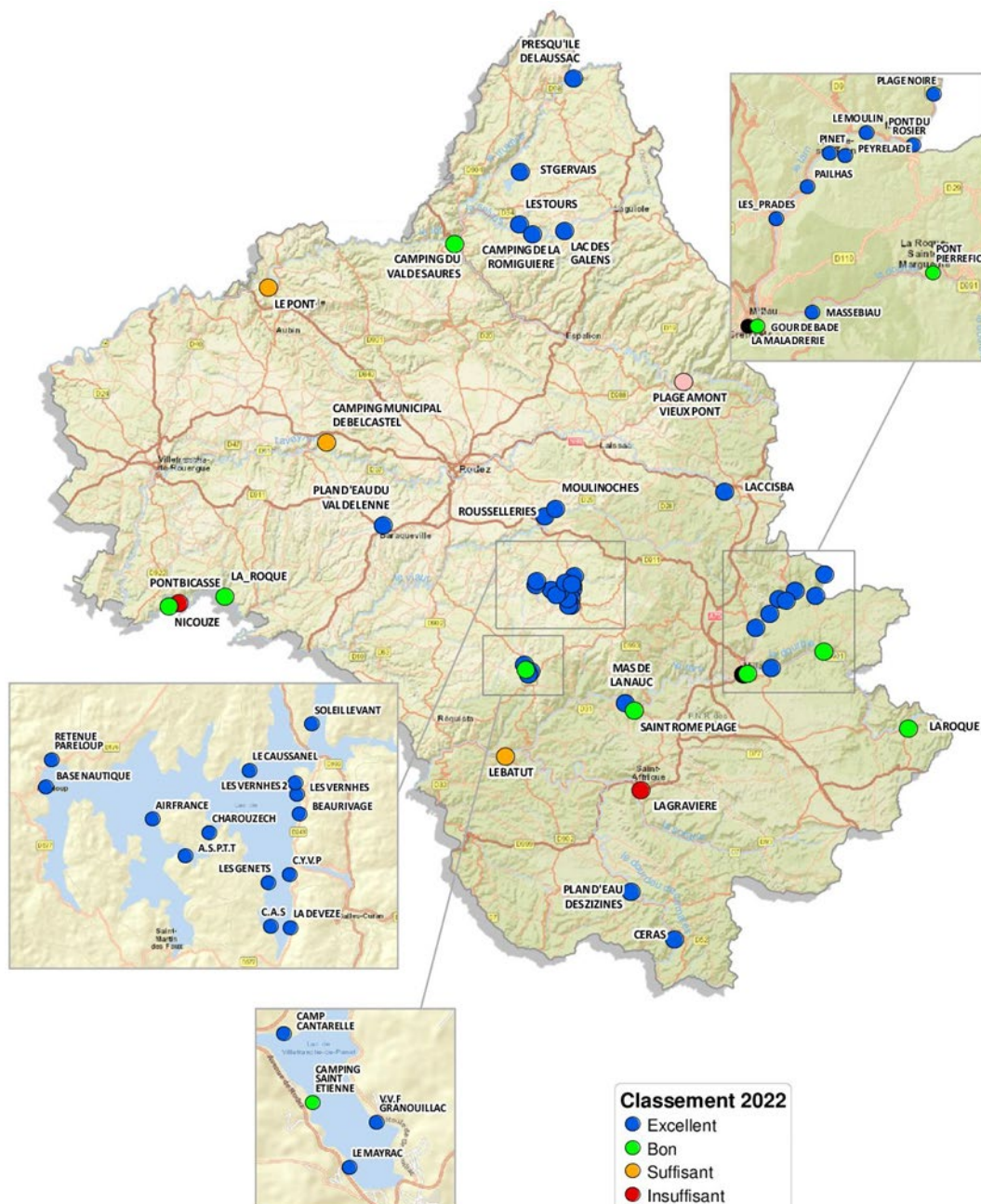
Enfin la surveillance de la prolifération des cyanobactéries sur les plans d'eau du département a conduit à la fermeture temporaire des sites de baignade de Saint Gervais et de la presqu'île de Laussac. La pratique de la baignade a pu y être à nouveau autorisée suite à des contrôles renforcés et le retour à la normale de la situation.



# Département de l'AVEYRON

## Bilan de la saison balnéaire 2022

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	37	8	3	2	1	1



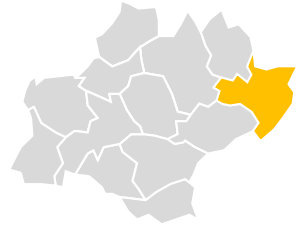
**Classement 2022**

- Excellent
- Bon
- Suffisant
- Insuffisant
- Site non classé
- Baignade fermée



## Département du **GARD**

*Sur les 12 Kilomètres de littoral situés sur la commune du Grau du Roi, l'ensemble des sites bénéficie d'une eau d'excellente qualité. Le département dispose d'un nombre important de baignades en rivière dont 92% sont de bonne ou d'excellente qualité.*



### EAU DE MER

Le Gard possède environ 12 kilomètres de plages littorales, toutes situées sur la commune du Grau-du-Roi. Le programme de contrôle des baignades en eau de mer a concerné en 2022 les 6 sites de cette commune, représentant 84 prélèvements. Les 6 sites de baignade restent classés en « excellente qualité » depuis 2015.

### EAU DOUCE

Le département compte un nombre important de rivières propices à la baignade : 77 sites ont été contrôlés par l'ARS (463 prélèvements). A l'issue de la saison 2022 (analyses de 2019 à 2022), 73% des sites de baignade en rivière faisant l'objet d'un classement s'avèrent de qualité excellente et 92% de qualité bonne ou excellente. Ces résultats sont globalement comparables à la saison précédente, avec toutefois un site de baignade « fermé » pendant tout l'été puisqu'aucun prélèvement n'a été effectué en raison de l'assèchement de ce tronçon de cours d'eau (« la Grotte des Fées » à Tharoux – la Cèze) - situation inédite dès le mois de juin. Des interruptions d'écoulement de cours d'eau ont également été constatées plus ponctuellement à Méjannes le Clap (« Terris ») et Rochegude « le Pont Noyé » dans la Cèze.

A l'issue de la saison 2022, 2 sites sont classés en qualité « insuffisante » (3 en 2021) :

- l'« Aire de loisirs » à Aumessas (l'Albagne), encore cette année : le « profil de vulnérabilité des eaux de baignade » a été établi et les investigations et mises en conformité se poursuivent.

- Le « plan d'eau d'Aulas » à Aulas (le Coudoulous) : ce site redevient de qualité « insuffisante » (comme en 2019 et 2020), après un classement « suffisant » en 2021.

Pour ces 2 sites, l'ouverture de la baignade reste conditionnée à la maîtrise des risques de pollution identifiés notamment dans les « profils baignade » selon les éléments transmis par les collectivités.

Le classement en « qualité suffisante » (qualité dégradée mais conforme) concerne 4 sites (2 en 2021):

- « la Gambionne » à Goudargues (la Cèze)

- « le Gouffre Mourier » à Lasalle (la Salindrenque) : ce site était « insuffisant » depuis 2019

- « la baignade des Plantiers » aux Plantiers (la Borgne) : ce site était « insuffisant » en 2021

- « le Rocher des Fées » à St André de Valborgne (le Gardon de St Jean).

Sur ces sites, les mesures de recherche des sources de pollution, de mise en conformité éventuelle et de gestion active de la baignade par des interdictions préventives (notamment en cas d'orage) se poursuivent.

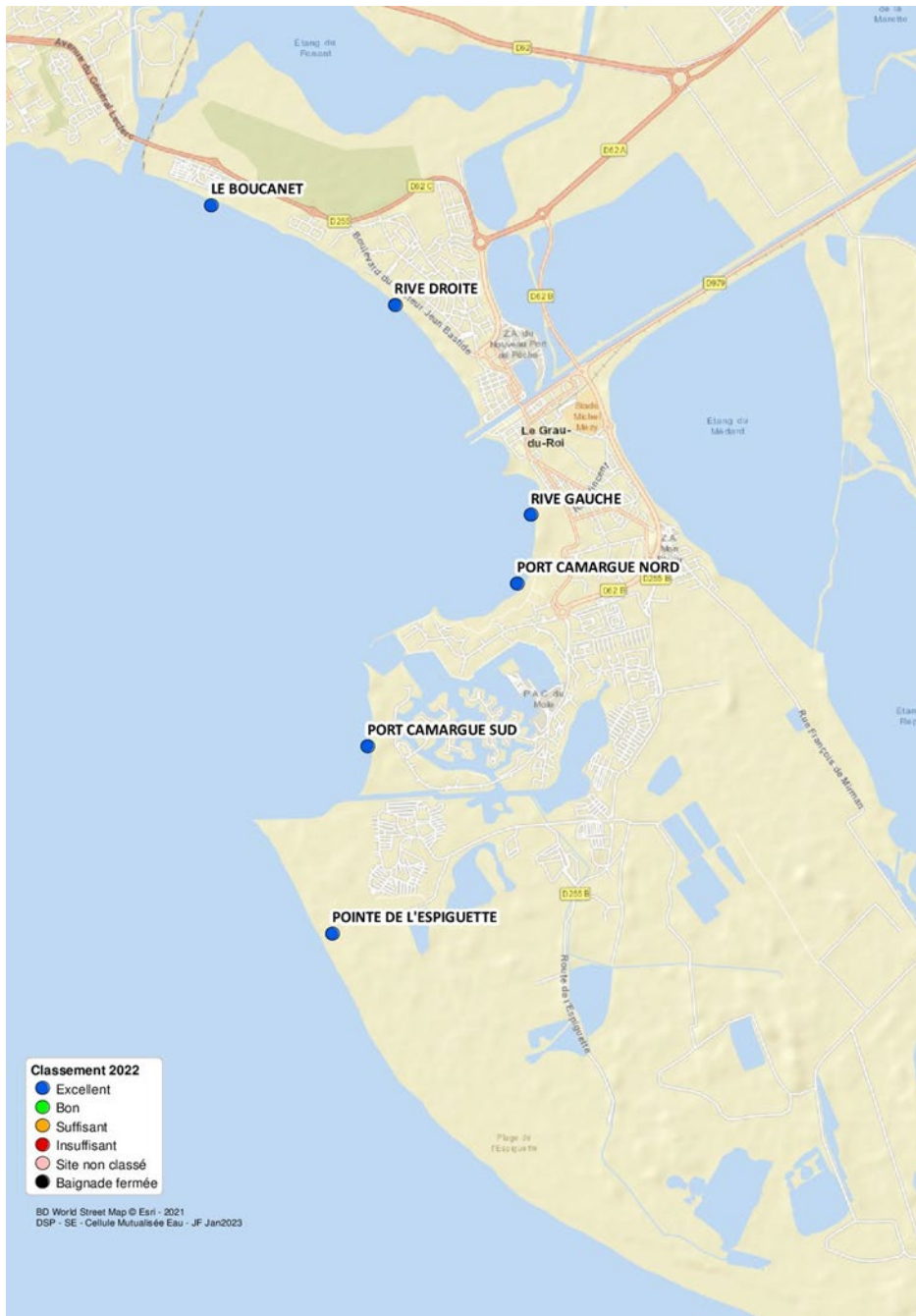
Au cours de la saison 2022, certains prélèvements ont pu être écartés du calcul du classement, en raison des interdictions préventives de baignade qui avaient été prises par les mairies concernées dans un contexte d'orages. Cela a concerné « le Gouffre Mourier » à Lasalle, « le Roc Tombé » à St Ambroix et « le Mouretou » à Val d'Aigoual. Enfin, les conditions de l'été 2022 ont favorisé les développements algaux, alimentant les rumeurs et inquiétudes relatives à la présence de cyanobactéries dans les cours d'eau. Si de premiers biofilms à cyanobactéries benthiques ont été nouvellement identifiés en faible quantité sur le bassin versant gardois du Tarn amont (la Dourbie, le Trévezet et le Bonheur), cela n'a entraîné aucune restriction d'usage. En fonction des observations faites lors du contrôle sanitaire, il est prévu de déclencher des analyses spécifiques. A la fin de l'été 2022, aucun cas d'intoxication humaine ou animale en lien avec des cyanobactéries n'était à déplorer.



# Département du **GARD**

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en mer

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	6	0	0	0







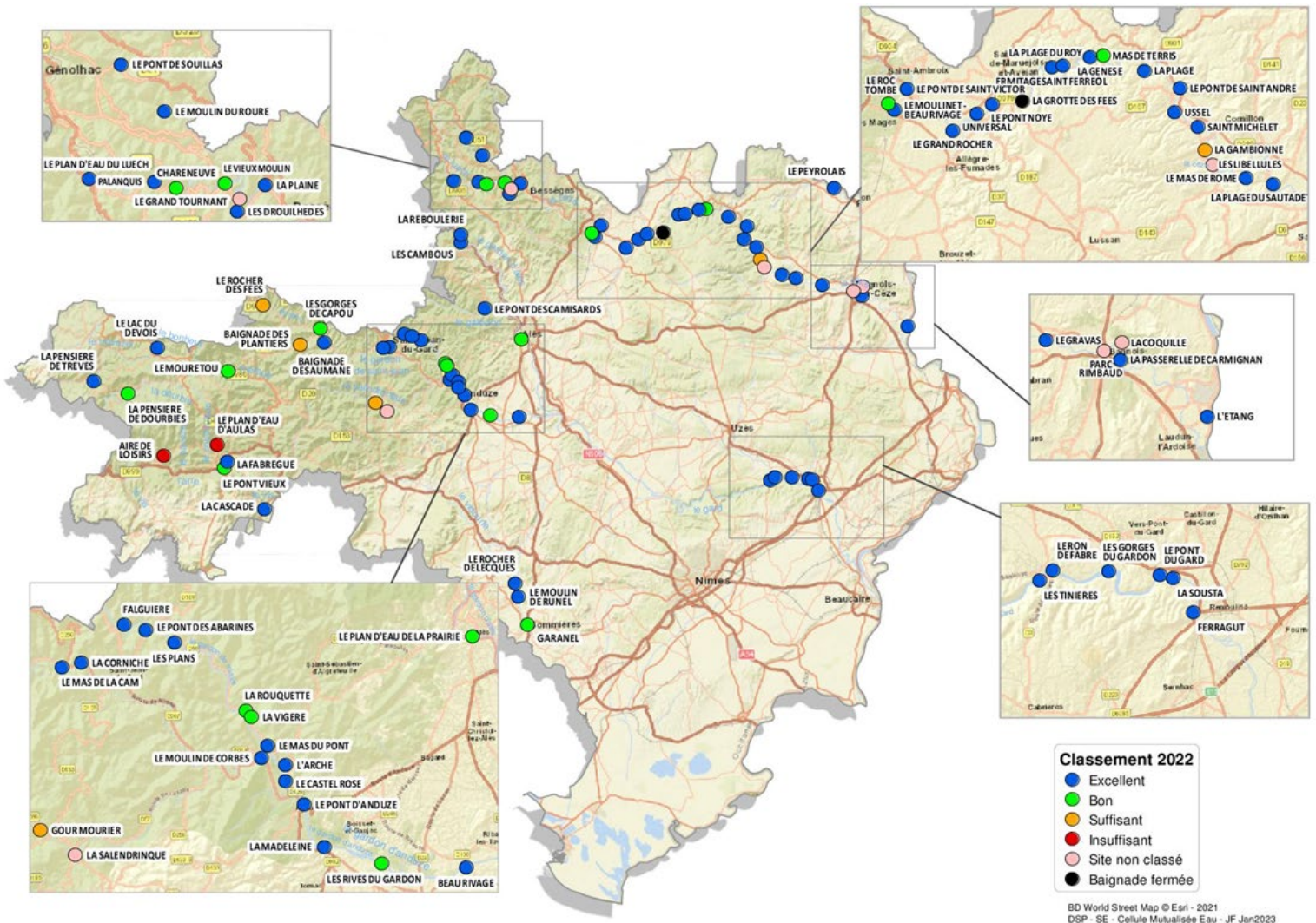
# Département du GARD

## Bilan de la saison balnéaire 2022 – Baignade en eau douce

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	52	13	4	2

Site non classé	* Baignade fermée
5	1

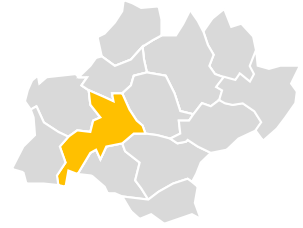
\* **Baignade fermée** : aucun prélèvement n'a été effectué pendant l'ensemble de la saison en raison de la sécheresse.







## Département de la **HAUTE-GARONNE**



*En 2022, le contrôle sanitaire a été réalisé sur 10 sites de baignades dont 9 en plan d'eau et une seule baignade en rivière (le Tarn) qui ne fait pas l'objet d'aménagement spécifique. L'ensemble des sites présente un profil de baignade.*

63 prélèvements ont été effectués dans le cadre du suivi de la qualité des eaux sur le plan microbiologique : 45 peuvent être qualifiés de « bons », 16 de « moyens » et 2 de « mauvais » en fin de saison sur la baignade de Saint-Jory.

Le classement des baignades selon la Directive 2006/7/CE opéré à partir des résultats colligés sur les années 2019 à 2022, révèle que 9 baignades sont d'excellente qualité et 1 baignade (celle de Saint-Jory) de qualité insuffisante.

La surveillance des cyanobactéries (65 prélèvements) a été effectuée sur l'ensemble des zones de baignade.

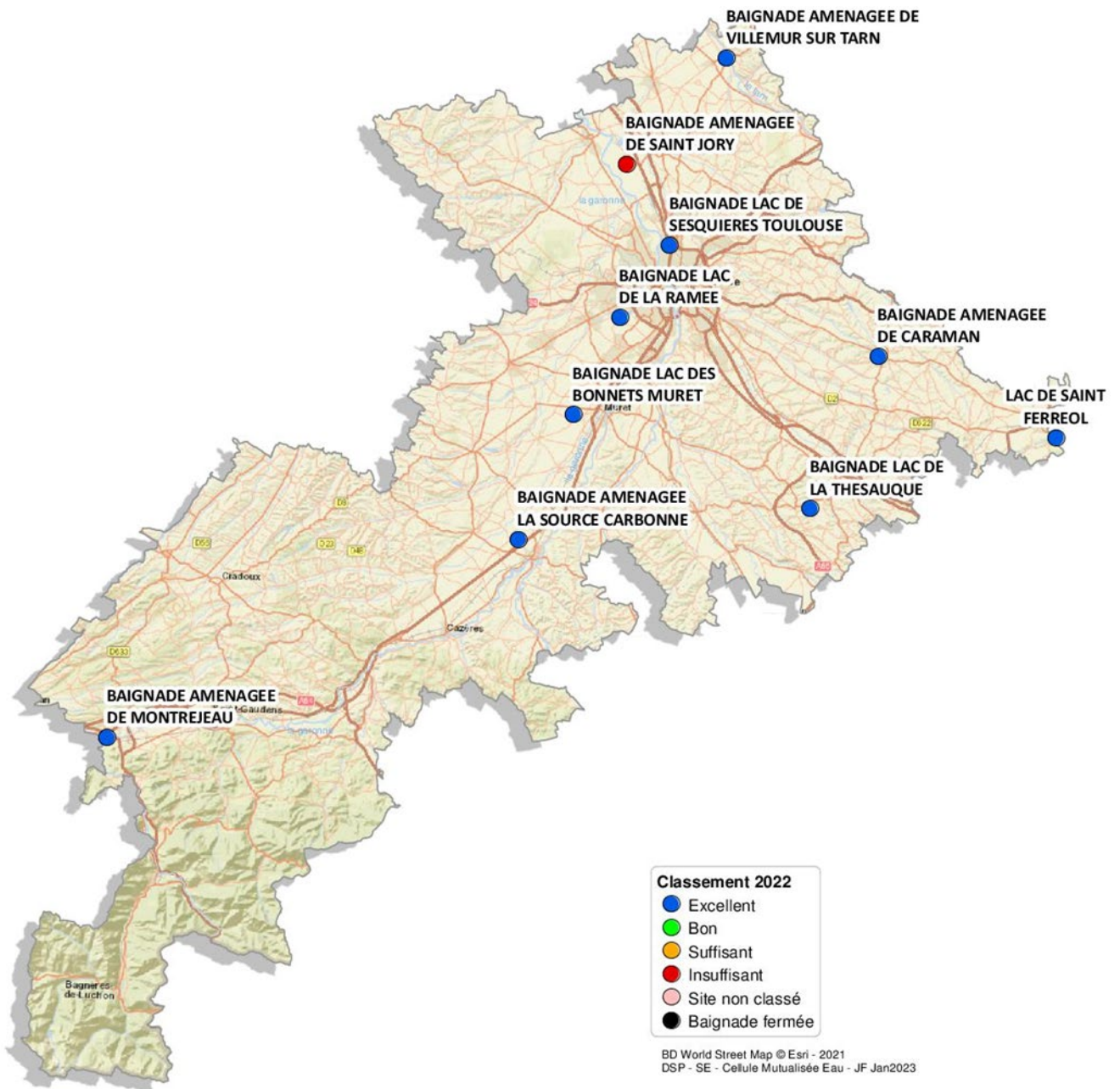
Des proliférations massives de cyanobactéries visibles à l'œil nu en surface sur 2 plans d'eau, Sesquières (Toulouse) et la Ramée (Tournefeuille), ont entraîné une suspension de l'activité de baignade, des loisirs nautiques et des recommandations de non-consommation des produits de pêche durant 5 jours pour Sesquières et sur la quasi-totalité de la saison de baignade pour La Ramée.



# Département de la HAUTE-GARONNE

## Bilan de la saison balnéaire

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	9	0	0	1

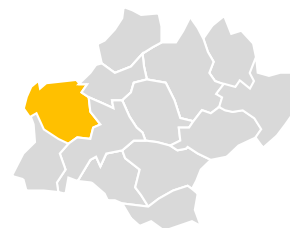




## Département du **GERS**

*Le département du Gers se caractérise par plusieurs sites de baignade en lac.*

*En 2022, le contrôle sanitaire a concerné 10 plans d'eau naturels.*



Le programme de contrôle des 10 baignades naturelles pour 2022 a représenté 72 prélèvements. La surveillance des cyanobactéries (41 prélèvements) a quant à elle été initiée lors de cette saison sur l'ensemble des zones de baignade.

Sur le plan microbiologique, aucun des prélèvements réalisés n'a présenté de mauvais résultats tous ont fait été d'un dénombrement inférieur à en 1800 UFC/100 mL *Escherichia coli* et 660 UFC/100 mL en entérocoques intestinaux.

Ces bons résultats peuvent s'expliquer par des conditions climatiques très favorables durant l'été (absence de pluviométrie, de ruissellement et de contamination des zones de baignades).

A noter que le lac de Lupiac a dû faire face à une difficulté de recrutement de surveillant de baignade pour le mois d'août rendant le site sans surveillance, le contrôle de la qualité a été maintenu.

Ainsi à l'issue de la saison, le classement des baignades selon la Directive 2006/7/CE opéré à partir des résultats colligés sur les années 2019 à 2022 révèle que 9 baignades sont d'« excellente qualité » et 1 reste classée en « nouvelle baignade ». Par conséquent, toutes les baignades sont conformes à la Directive Européenne.

L'ensemble des baignades du département disposent d'un profil de vulnérabilité des eaux de baignade. Il est essentiel que les gestionnaires des sites de baignades assurent une bonne information des baigneurs grâce à l'affichage systématique des résultats d'analyse du contrôle sanitaire et des fiches de synthèse des profils.



# Département du GERS

## Bilan de la saison balnéaire

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zones de baignade	9	0	0	0	1

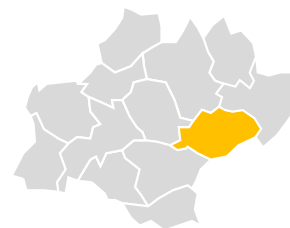






## Département de l'**HERAULT**

L'Hérault est le département de notre région qui dispose du plus grand nombre de baignades. Globalement la qualité des eaux est bonne à très bonne, à l'exception de quelques contaminations ponctuelles.



### **EAU DE MER**

La qualité des baignades en mer en 2022 peut être jugée comme très satisfaisante.

Dans le département de l'Hérault, le programme de contrôle des baignades en eau de mer pour 2022 a concerné 68 sites représentant 660 prélèvements.

A l'issue de la saison 2022, 67 baignades en eau de mer, soit 99 %, sont classées en « excellente qualité ».

Ainsi, 99 % des baignades en eau de mer sont conformes à la Directive Européenne.

Une contamination temporaire a été observée en 2022 pour la baignade en mer, sur le site Saint-Clair à La Grande-Motte. Les analyses effectuées le 11 août 2022 et le 19 août 2022 ont mis en évidence un dépassement du seuil de 100 Escherichia coli (UFC/100ml) respectivement 289 et 668.

Le seuil maximal de 1000\* n'étant pas atteint, aucune mesure de gestion n'a été prise. Cependant cette contamination a causé le déclassement de cette baignade en « Bonne » pour cette année.

Cette pollution pourrait être liée à la fréquentation particulièrement élevée du site de baignade le jour du prélèvement.

\* Rappel des seuils Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) : Escherichia Coli >1000/100ml ou Entérocoques Intestinaux >370/100ml.

### **EAU DOUCE**

La qualité des baignades en eau douce en 2022 peut être jugée comme satisfaisante.

Sur le département de l'Hérault, 42 sites de baignades sont contrôlés, représentant 216 prélèvements sur la saison 2022.

Parmi ces 42 sites :

39 sites sont accessibles au public et ont été classés :

27 baignades en eau douce, soit 74 % sont classées en « excellente qualité »,

10 (24 %) en « bonne qualité »,

1 (1 %) en « qualité suffisante »,

1 (1 %) en « qualité insuffisante » (Site Orb-Taillevent à Lunas).

2 sites sont fermés sur la commune de Cazilhac pour des raisons de sécurité (chute de pierres sur le parking d'accès aux sites de baignade ayant entraîné un accident mortel en 2018). Le contrôle sanitaire est poursuivi afin de conserver la représentativité de la qualité de l'eau sur ces points.



1 site a été interdit à la baignade durant la saison 2022 pour des raisons de sécurité sanitaire due à une dégradation progressive de la qualité durant les dernières saisons, sans détermination précise de l'origine de ces pollutions. Il s'agit de la baignade « Plan d'eau du Bouloc » à Ceilhes-et-Rocozels. Néanmoins, le suivi a continué et le site a été classé en qualité « insuffisante » à l'issue de la saison 2022.

A l'issue de la saison 2022, une baignade ouverte au public est classée en qualité insuffisante, il s'agit de la baignade « Orb - Taillevent » située à Lunas.

Elle devra être interdite au public jusqu'à ce que le profil de baignade soit mis à jour, et notamment que les causes des contaminations et les mesures de gestion soient révisées.

Des contaminations temporaires ont également été relevées dans le cadre du contrôle sanitaire en 2022. Il s'agit de dépassements des seuils Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), Escherichia Coli > 1800 NPP/100ml ou Entérocoques Intestinaux > 660 NPP/100ml).

Pour chaque contamination, la collectivité applique, en lien avec l'ARS, le plan de gestion défini par le profil de baignade qui peut conduire à une interdiction ponctuelle de la baignade, ce qui a été le cas pour chacune de ces contaminations.

La saison 2022 a connu une période de sécheresse préoccupante, conjuguée à des vagues de chaleur fortes et répétées entraînant ou aggravant des situations de stress hydrique sévère.

Des baisses de débit anormales ont été observées, sans assèchement total des cours d'eau. Certaines communes nous ont informés de telles observations notamment : Saint-Mathieu-de-Trévières (site UE) et Saint-Gervais-sur-Mare (sites non UE). La qualité de leurs eaux de baignade n'a en revanche pas été affectée.

Le département de l'Hérault a également été en vigilance orange « orages » sur plusieurs jours durant le mois d'août. Les précipitations ont entraîné des pollutions ainsi que des mauvais résultats lors du contrôle sanitaire. Les communes affectées sont : Agel, Canet, Lunas, Celles et Vailhan. Des dépassements importants des seuils de qualités ont été recensés entraînant une baisse de classement sur Lunas.

Ainsi, sur la saison 2022, 38 sites de baignades accessibles au public sont conformes à la Directive Européenne.



# Département de l'HERAULT

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en mer

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	67	1	0	0

### SECTEUR EST

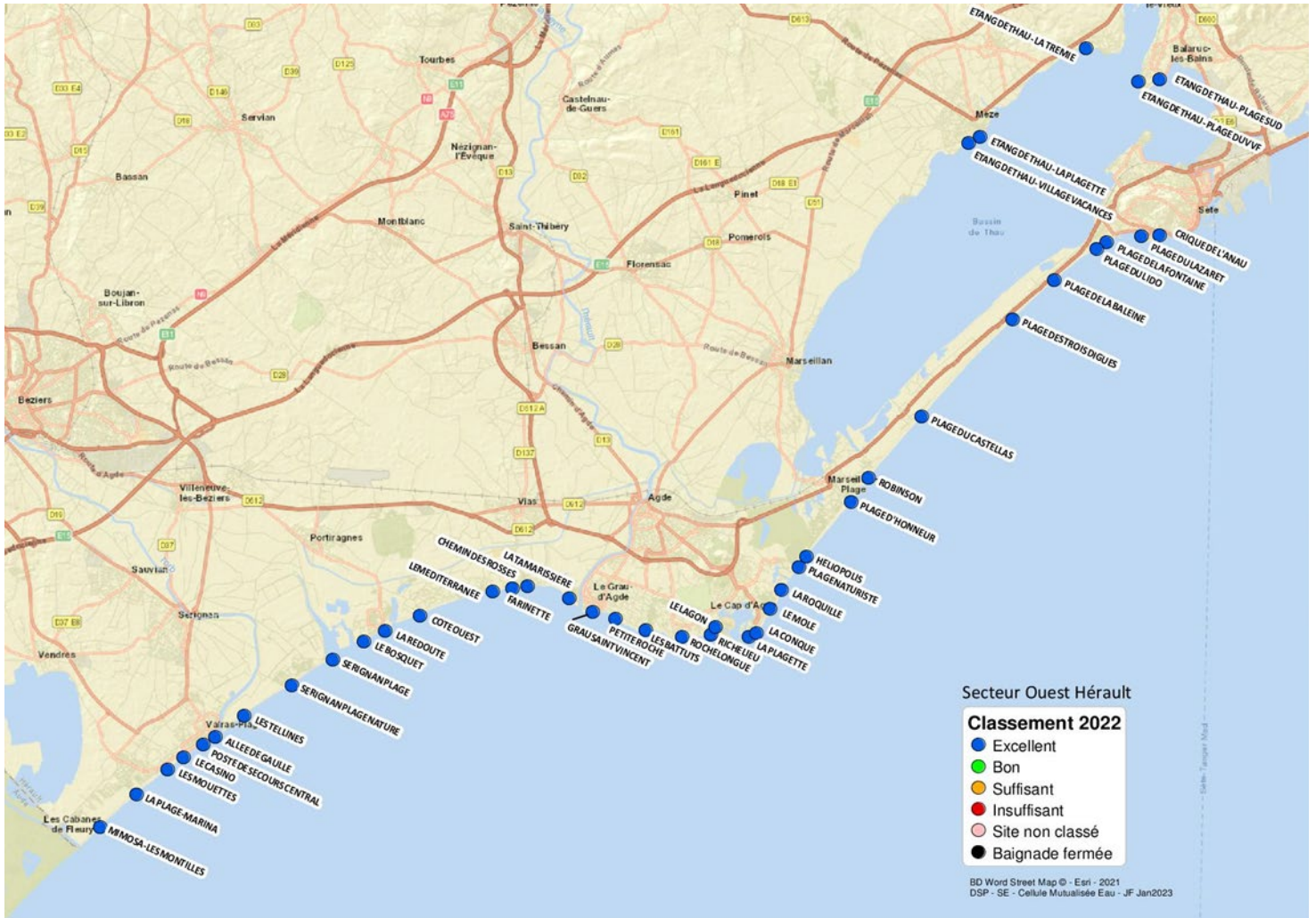




# Département de l'HERAULT

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en mer

### SECTEUR OUEST







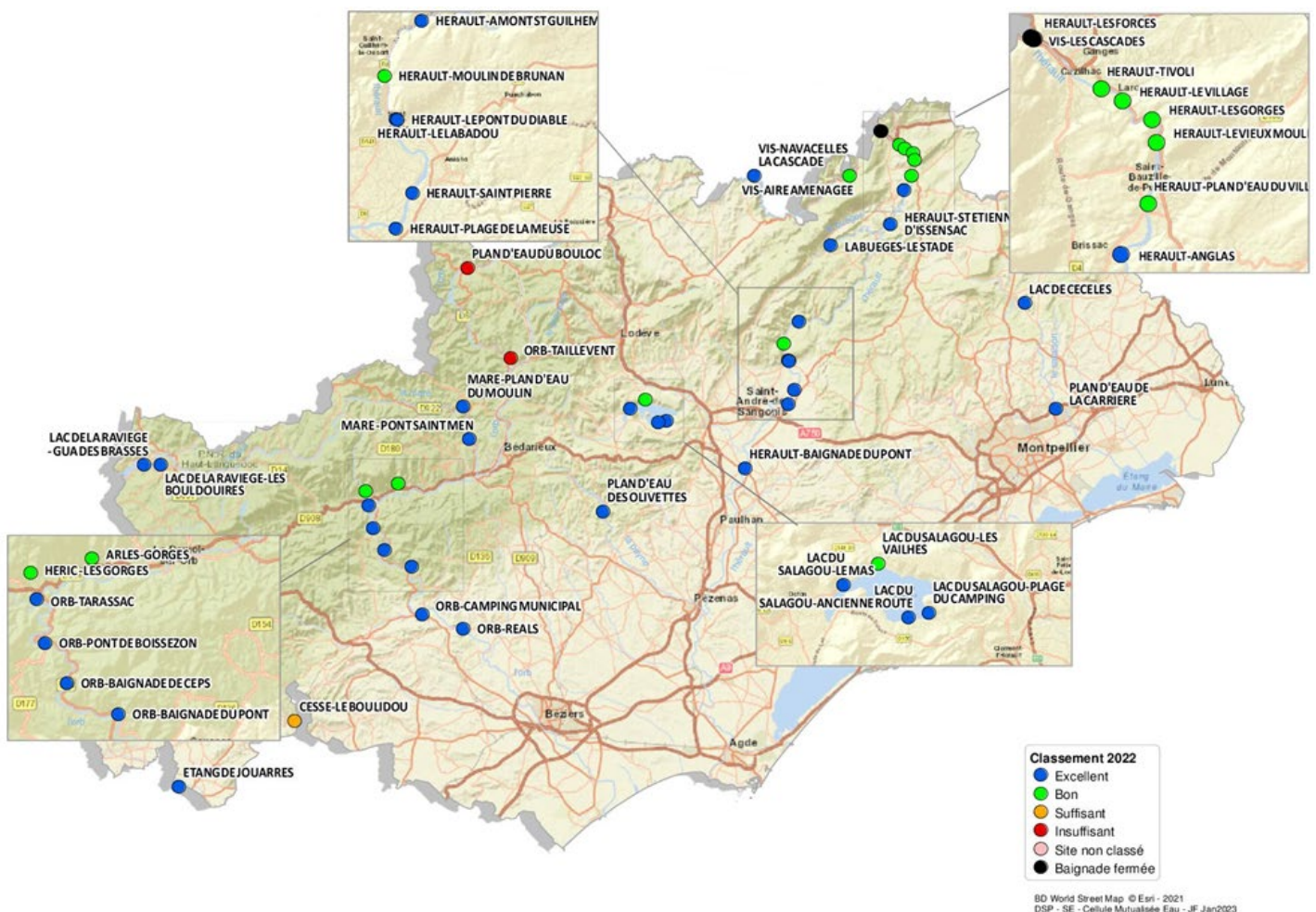
# Département de l'HERAULT

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en eau douce

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	*Qualité insuffisante	*Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	27	10	2	2	2

\*Qualité insuffisante : Dont une baignade fermée, mais avec un maintien du contrôle sanitaire

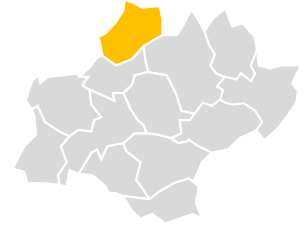
\*Baignade fermée : Baignade fermée pour des raisons de sécurité





## Département du **LOT**

*La qualité de l'eau des baignades dans le département du Lot est globalement bonne et stable par rapport aux années précédentes. 25 sites de baignade sont recensés par les mairies pour la saison 2022.*



### **VALLÉE DU LOT**

Les sites aménagés et surveillés sont situés à Saint-Cirq-Lapopie, Luzech et Castelfranc. Seul le site de Douelle ne bénéficie pas d'une surveillance par du personnel qualifié.

L'excellente qualité des sites situés à Luzech et Puy l'Evêque se confirme. La qualité de l'eau du site de Douelle s'améliore et devient excellente. Le site de Castelfranc retrouve une eau de qualité excellente comme en 2020 et 2019.

Le classement du site de Saint-Cirq-Lapopie est insuffisant en raison de deux prélèvements ayant dépassé les seuils d'alerte fixés par l'ANSES (Escherichia coli > 1800 UFC/100ml ou Entérocoques Intestinaux > 660 UFC/100ml). Ce classement a pour conséquence une obligation d'interdire la baignade jusqu'à l'obtention d'un classement en qualité au moins suffisante. Cependant, la baignade pourra être uniquement déconseillée étant donné que la collectivité a transmis un dossier spécifique.

Comme en 2021, l'opération Cahors-plage a été délocalisée vers un lieu où la baignade n'était pas proposée aux usagers. Toutefois, la collectivité a souhaité maintenir le contrôle sanitaire sur le site historique au droit du pont Louis-Philippe. Le classement de la qualité de l'eau de ce site devient suffisant pour la baignade. A compter de 2023, la collectivité a décidé d'abandonner ce site de baignade, tout en maintenant les prélèvements en tant que point d'étude.

### **VALLÉE DE LA DORDOGNE**

Les sites de Vayrac et de Gluges à Montvalent restent classés en eau d'excellente qualité. La qualification des prélèvements réalisés à la plage du vieux chêne à Montvalent et à la Bourgnette à Meyraguet à Lacave était « bon » ou « moyen ». Ceux réalisés à la plage du port à Creysse ont tous été « bons ». Le classement de ces trois sites recensés en 2021 sera établi à l'issue de la saison 2024. De nombreux usagers de la rivière se baignent spontanément à divers endroits tout au long de la Dordogne sans que ces sites fassent l'objet d'un recensement de la part des collectivités concernées. Dans le cadre de la politique territoriale orientée vers le tourisme, cet aspect mériterait d'être pris en compte et étudié pour sécuriser les pratiques existantes via un recensement par les communes plus en adéquation avec la réalité des pratiques.

### **VALLÉE DU CÉLÉ**

Les 6 sites du Célé ne sont ni aménagés, ni surveillés. L'eau des sites de Saillac sur Célé et d'Orniac est classée en excellente qualité. La bonne qualité des autres sites reste stable.

### **PLANS D'EAU**

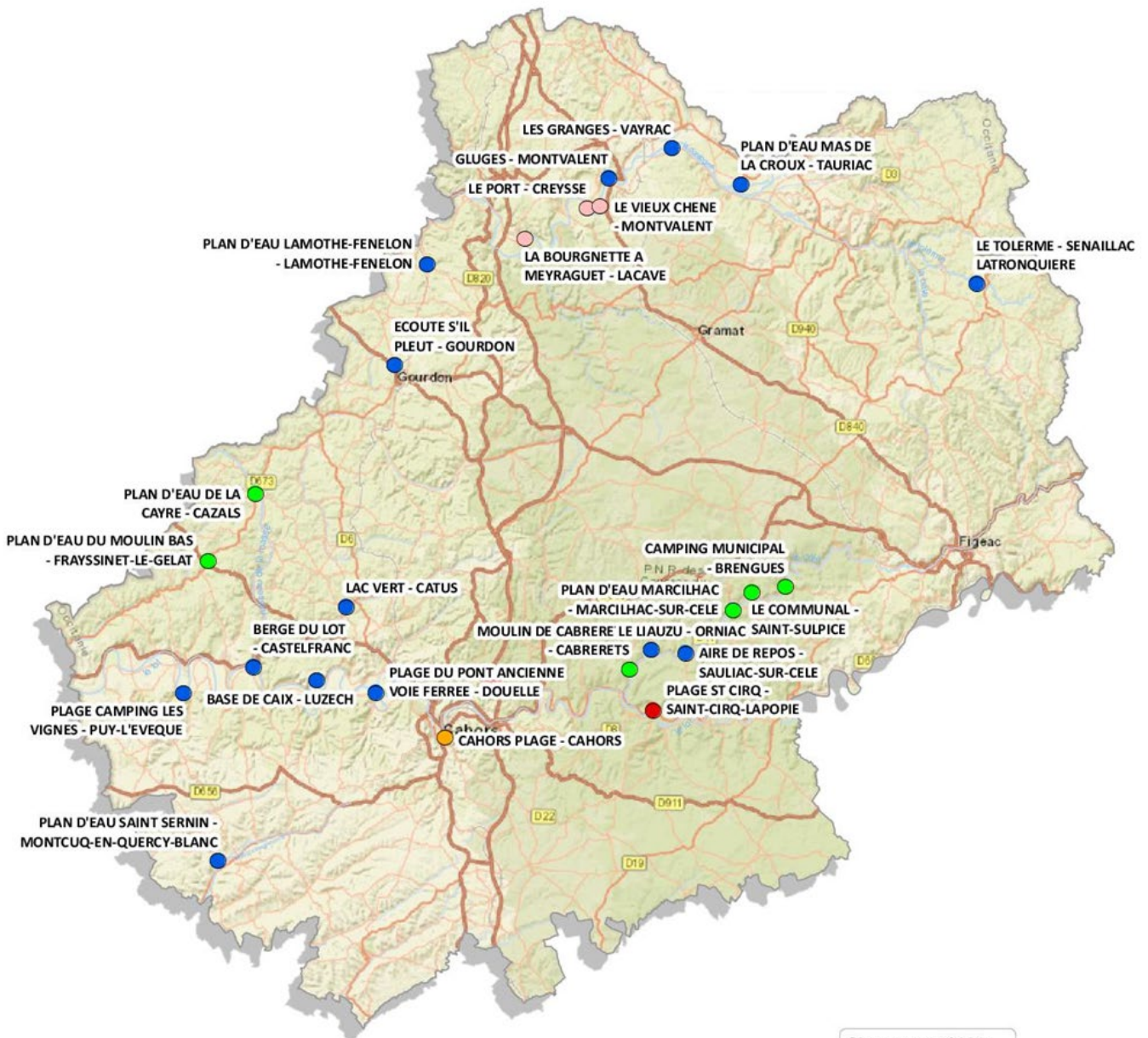
Tous les plans d'eau qui proposent une activité de baignade sont aménagés et surveillés. La qualité des plans d'eau de Catus, Gourdon, Montcuq en Quercy Blanc, Sénaillac-Latronquière, Lamothe-Fénelon et Tauriac est excellente. Le plan d'eau de Cazals voit son classement légèrement se dégrader pour aboutir à une eau de bonne qualité. Le plan d'eau de Frayssinet le Gélât voit son classement maintenu en eau de bonne qualité.



# Département du LOT

## Bilan de la saison balnéaire 2022

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
Nombre de zone de baignade	14	6	1	1	3



**Classement 2022**

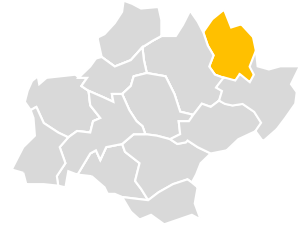
- Excellent
- Bon
- Suffisant
- Insuffisant
- Site non classé
- Baignade fermée





## Département de la **LOZERE**

*Globalement, la plupart des sites de baignade sont conformes à la directive Européenne avec 80% des sites de baignade lozériens de bonne ou excellente qualité.*



*Sur certains sites il est toujours noté une prolifération importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météorologiques.*

A l'issue de la saison 2022, 20 sites de baignade (59%) sont classés en « excellente qualité », 7 sites (21%) en « bonne qualité », 1 sites (3%) en « qualité suffisante » et 3 sites (9%) en « qualité insuffisante ». Le site de Mende, ouvert en 2021 et le site de Castelbouc, ouvert en 2022, ne sont pas classés car il s'agit de « nouvelles baignades ».

Pour les trois sites se maintenant en « qualité insuffisante », un travail des collectivités doit être mené pour identifier et supprimer l'ensemble des sources de pollution, et renforcer leurs mesures de gestion afin d'éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs lors de la saison à venir.

### **CONCERNANT LE SUIVI DES CYANOBACTÉRIES :**

#### **Cyanobactéries planctoniques (baignades en plan d'eau)**

Un suivi est réalisé depuis plusieurs années sur quatre plans d'eau : le Mas d'Armand sur la commune de Naussac, le lac du Moulinet sur la commune du Buisson, le lac de Ganivet sur la commune de Lachamp-Ribennes, et le lac de Villefort.

Sur les sites du lac de Naussac et du lac de Villefort, aucun développement de cyanobactéries n'a été détecté durant la saison.

Sur le site du lac du Moulinet les concentrations en cyanobactéries sont restées inférieures au seuil de vigilance (biovolumes de cyanobactéries toxigènes  $< 1\text{mm}^3/\text{L}$ ).

Sur le plan d'eau de Ganivet un développement de cyanobactéries a été détecté le 25 juillet mais avec une absence de cyanotoxines. Le site a alors fait l'objet d'un suivi hebdomadaire et d'une information aux baigneurs. Suite à la détection d'une cyanotoxine dépassant le seuil réglementaire, la baignade a été fermée du 3 au 29 août, date où le retour sous le seuil de vigilance (biovolumes de cyanobactéries toxigènes  $< 1\text{mm}^3/\text{L}$ ) a été observé.

#### **Cyanobactéries benthiques (baignades en rivières)**

Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques, le niveau 2 du protocole de gestion et d'alerte (Vigilance) a été déclenché à partir du 29 juin sur l'ensemble du linéaire du Tarn suite à la mise en évidence de biofilms supérieurs à 3 millimètres et la présence de galets noirs sur plusieurs sites de baignade. Une surveillance visuelle sur chacun des sites concernés a été effectuée de manière hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison balnéaire.

Le niveau 3 (vigilance renforcée) a été déclenché à partir du 13 juillet sur le secteur entre Sainte Enimie et Les Vignes suite à la présence importante de biofilm à cyanobactéries et de flocs en bordure de certains sites. L'information du public a été renforcée par un moyen d'affichage (affiches mises à disposition par le Syndicat Mixte en début de chaque saison). Le niveau 3 a été étendu sur l'ensemble du linéaire du Tarn le 3 août en raison de la présence généralisée de flocs en bordure du cours d'eau.





---

### CONCERNANT LA SECHERESSE :

En 2022 un site a dû fermer pour cause de sécheresse. Cette problématique risque d'être accrue pour la saison 2023. L'ensemble des responsables de baignade ont manifesté leur souhait d'ouvrir leur site pour la saison estivale. Les épisodes pluvieux du printemps permettent actuellement de re-remplir partiellement les ressources superficielles et pourraient laisser entrevoir un début de saison plus serein.

Cependant dans le contexte global de sécheresse présent depuis l'année dernière, qui d'une part, a provoqué un fort déficit sur les plans d'eau et qui d'autre part, induit de faibles débits attendu dans les rivières lors de l'été (impactant la biodiversité et favorisant la prolifération des cyanobactéries) des fermetures ou des restriction d'usages pourraient être mises en place en cours de la saison.

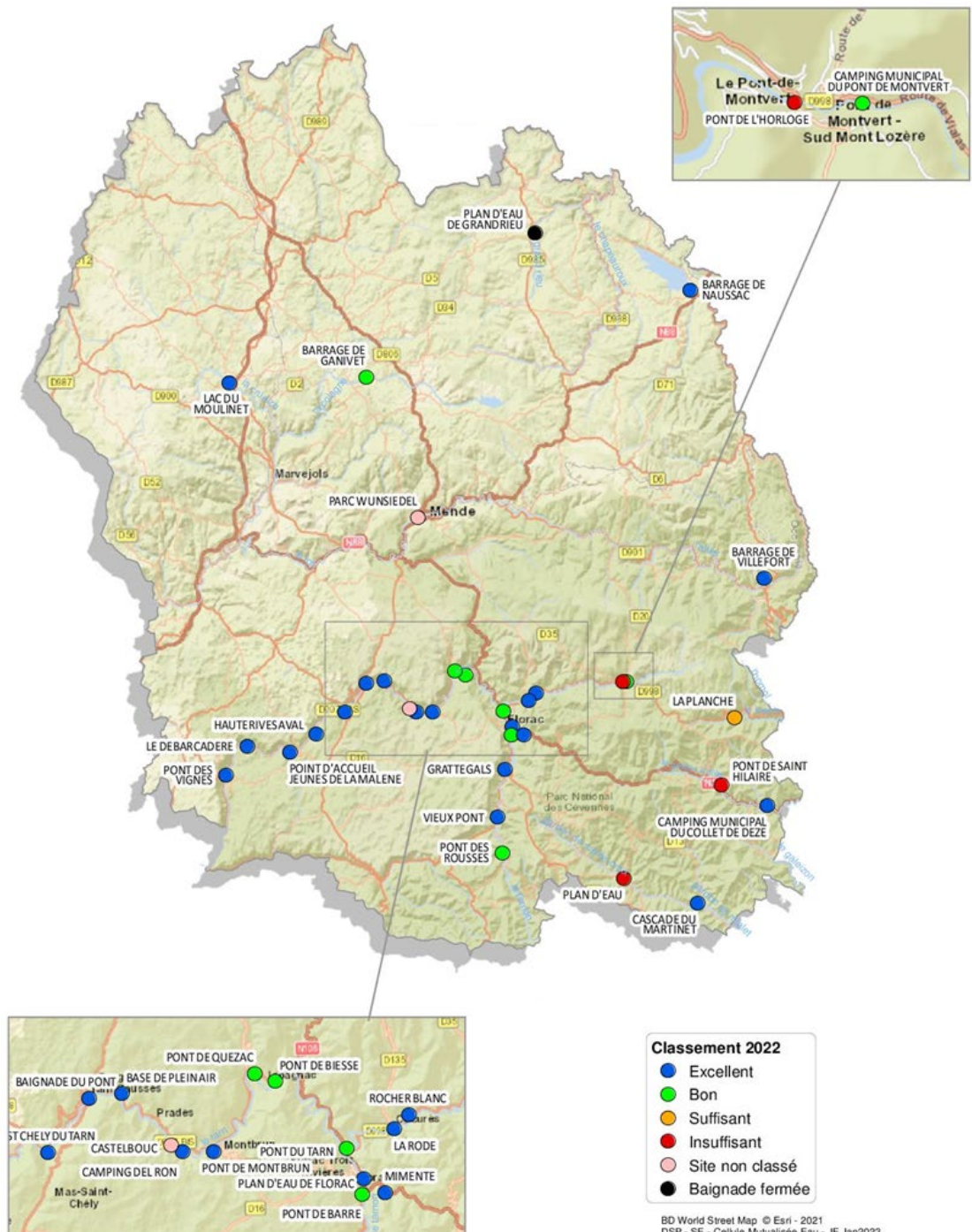


# Département de la LOZERE

## Bilan de la saison balnéaire 2022

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	20	7	1	3

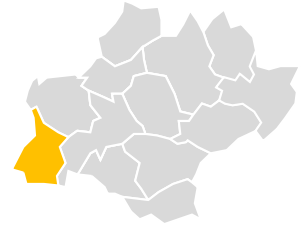
Site non classé	Baignade fermée
2	1





## Département des **HAUTES-PYRENEES**

*2 baignades naturelles déclarées sont à disposition des baigneurs. Les Hautes-Pyrénées possèdent également des lieux où se pratiquent activement des activités de bain, régulièrement contrôlés.*



Entre 2014 et 2020, les Hautes-Pyrénées comptait une seule zone de baignade déclarée, Lourdes plage, qui faisait l'objet d'une surveillance sanitaire. Ce site est fermé au public depuis 3 saisons.

Les 2 baignades déclarées en 2021, lac du Magnoac et Aquaparc du Louron (lac de Génos-Loudenvielle), ne bénéficient pas encore d'un classement, elles font l'objet d'un contrôle sanitaire bimensuel pendant la saison estivale. Les résultats d'analyses obtenus à la suite de ces prélèvements, ont été qualifiés majoritairement de « Bon » pour les 2 sites.

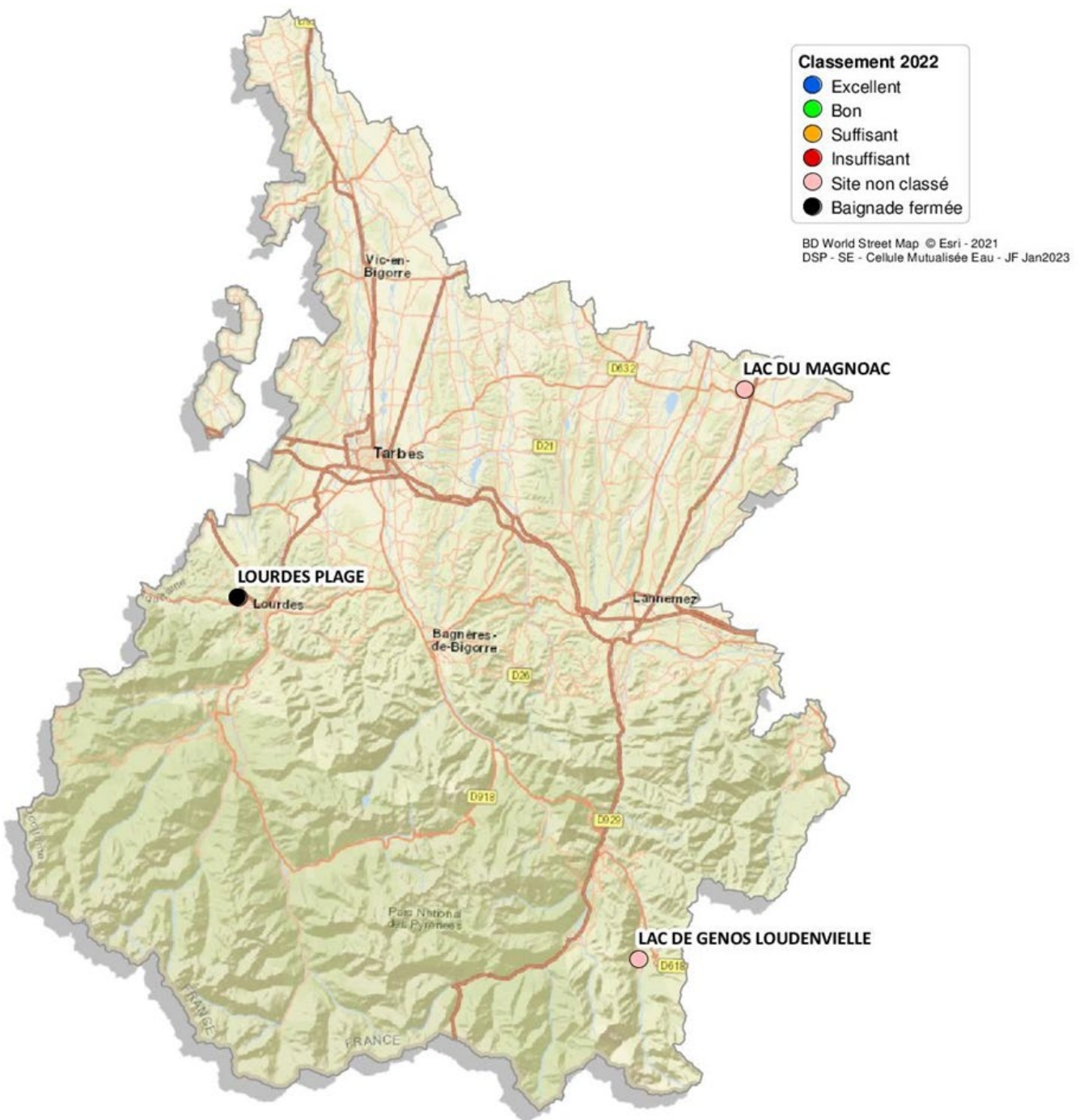
Les Hautes-Pyrénées possèdent également 2 sites de baignades artificielles qui font l'objet d'une surveillance sanitaire hebdomadaire : Les Ocybelles à Nestier et Le Lagon du camping Monlôo à Bagnères de Bigorre.

Le Lagon du camping du Monlôo a présenté 2 épisodes de contamination (par staphylocoques pathogènes) qui n'ont pas perduré dans le temps. Le site des Ocybelles n'a pas été ouvert au public en 2022.



# Département des HAUTES-PYRENEES

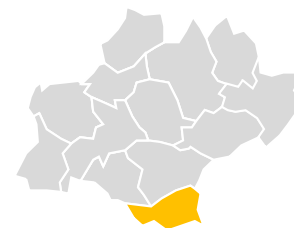
Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	0	0	0	0	2	1







## Département des **PYRENEES-ORIENTALES**



*Le département bénéficie d'eaux de très bonne qualité.  
98 % des eaux de mer sont classées en excellente qualité.  
On constate une légère amélioration du classement  
des baignades en eau douce.*

Les résultats de la surveillance de la qualité des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales en 2022 à partir de 974 prélèvements montrent un maintien d'une excellente qualité des eaux pour les baignades en mer. En effet, 50 des 51 sites recensés sont de qualité excellente, le 51ème étant classé en bonne qualité. Ces classements sont obtenus grâce à la rigueur de la gestion des systèmes d'assainissement par les collectivités et à la mise en place, des mesures de gestion préventive des pollutions prévues dans les profils de vulnérabilité.

Une surveillance particulière d'Ostreopsis, micro algue toxique pour l'être humain a été conduite sur les communes de la côte rocheuse durant l'été suite à un signalement fait par un laboratoire qui met au point des méthodes d'analyse. Si cette surveillance a montré la présence effective de cette microalgue, les niveaux mesurés, restés en dessous des seuils de vigilance, n'ont pas nécessité de mesures particulières. Ce suivi sera reconduit en 2023.

Il convient de rappeler que le site de la plage de la Crouste à Canet en Roussillon a été interdit à la baignade, par arrêté préfectoral, pour raison sanitaire en 1984. Depuis ce site reste interdit, mais il est suivi par des prélèvements en 2 points de part et d'autre de l'embouchure de la Têt. Les simulations de classement sur ces 2 points depuis 2019 montrent une qualité qui permettrait une levée de cette restriction sous réserve que la collectivité concernée établisse un profil de vulnérabilité.

En eau douce, 4 des 7 sites suivis se maintiennent en excellente qualité. La baignade de St Jean Pla de Corts reste en bonne qualité et celle de Espira de Conflent a amélioré son classement, de qualité suffisante en 2021, elle est classée en bonne qualité en 2022. La commune de Pézilla de Conflent a, quant à elle, interdit la baignade de manière définitive pour raison de sécurité, au cours de la saison 2022. Ce site ne sera donc plus suivi en 2023.

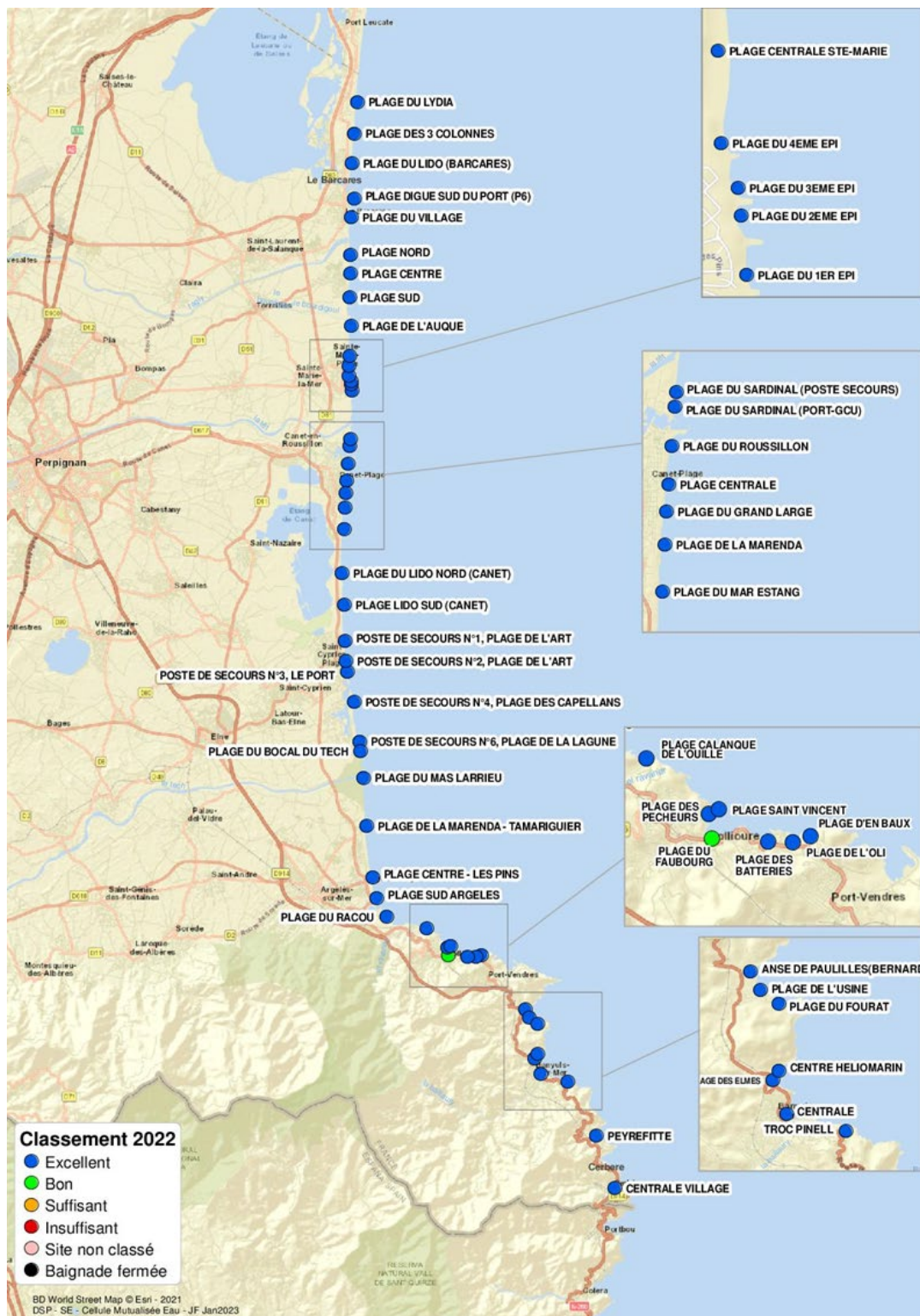
Mis en place depuis 2018, le suivi des cyanobactéries sur l'ensemble des baignades en eau douce a évolué en 2022 pour prendre en compte le dernier avis de l'ANSES. Aucune des mesures effectuées au cours de l'été 2022 n'a montré de dépassement du nouveau seuil de gestion de 1 mm<sup>3</sup>/L de cyanobactéries, qui déclenche la recherche des toxines susceptibles d'être présentes. Par conséquent, aucun risque lié aux cyanobactéries n'a été détecté sur les sites de baignades en 2022. Ce suivi sera poursuivi en 2023.



# Département des PYRENEES-ORIENTALES

## Bilan de la saison balnéaire 2022 - Baignade en mer

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	50	1	0	0





# Département des PYRENEES-ORIENTALES

## Bilan de la saison balnéaire 2022 – Baignade en eau douce

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Baignade fermée
Nombre de zones de baignade	4	2	0	0	1



**Classement 2022**

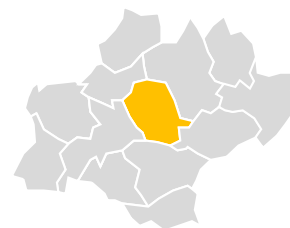
- Excellent
- Bon
- Suffisant
- Insuffisant
- Site non classé
- Baignade fermée

BD World Street Map © Esri - 2021  
 DSP - SE - Cellule Mutualisée Eau - JF Jan2023



## Département du **TARN**

*Le département du Tarn compte 12 sites de baignade répartis sur 12 communes. 100% des sites de baignade classés disposent d'une eau d'excellente qualité en 2022.*



La baignade se pratique pour 1/3 des sites en rivière (4 sites sur la rivière Tarn et 1 site sur le Viaur : 1 site) et pour 2/3 des sites sur des plans d'eau.

Le site de baignade fermé depuis 2021 n'a pas été ré-ouvert par la municipalité concernée en 2022.

En 2022, 73 prélèvements ont été réalisés sur les 12 sites dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour 68 de ces 73 prélèvements, la qualité de l'eau a été notée « excellente » au regard des résultats d'analyses. Pour les 5 prélèvements restants, elle a été qualifiée de « bonne ».

Les très bons résultats d'analyse s'inscrivent dans la continuité des saisons précédentes pour les sites les plus anciens et il est constaté un maintien ou une amélioration des résultats pour les sites classés à partir de 2020.

Enfin, la surveillance des cyanobactéries (1 prélèvement par mois sur l'ensemble des sites) n'a pas mis en évidence de dépassement de seuil de vigilance, ni d'alerte.

La qualité des eaux de baignades du Tarn est donc très satisfaisante.



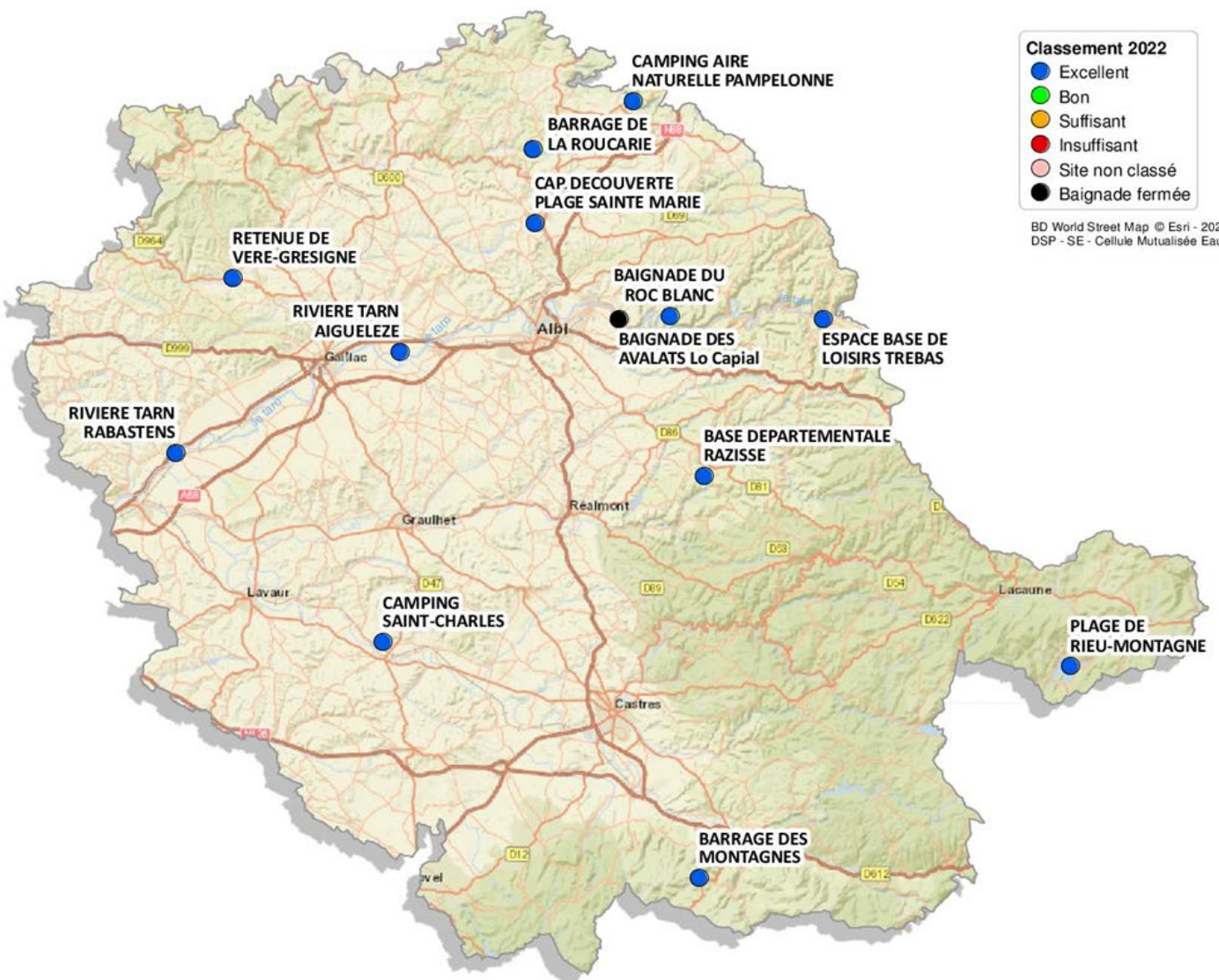


# Département du TARN

## Bilan de la saison balnéaire 2022

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zones de baignade	12	0	0	0

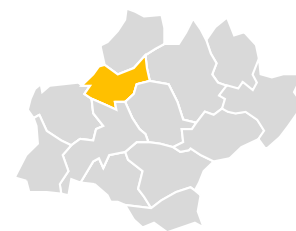
Baignade fermée	1
-----------------	---





## Département du **TARN-ET-GARONNE**

*Le Tarn-et-Garonne bénéficie d'eaux de baignade de bonne qualité.*



Dans le département du Tarn et Garonne, le contrôle des baignades en eau douce concerne 7 sites représentant 38 prélèvements de la mi-juin à la fin août.

Les 4 zones de baignade aménagées sur des lacs collinaires sont de qualité bactériologique excellente (Molières, Monclar de Quercy, Montaigu de Quercy) ou bonne (Parisot).

Les 3 zones de baignade aménagées en rivière sont de bonne qualité (2 zones sur le Viaur à Laguépie) ou de qualité suffisante (Aveyron à Lamothe Capdeville).

Le classement 2022, établi sur les résultats bactériologiques des 4 dernières années (2019 à 2022), est identique à celui de 2021 à l'exception de la baignade de Parisot dont la qualité de l'eau est passée d'excellente à bonne et de la baignade de la plage PMR de Laguépie classée pour la première fois en qualité bonne. Depuis le commencement du suivi de la qualité de l'eau en 2019, cette plage située en aval du pont et accessible aux personnes à mobilité réduite (PRM) était classée « en nouvelle baignade ».

L'été 2022 ayant été particulièrement chaud et sec, les résultats bactériologiques ont tous été conformes aux seuils réglementaires en vigueur. Ils sont dans l'ensemble de meilleure qualité que ceux de l'été 2021 dont le début de saison avait été pluvieux. Ces résultats de 2021 ont contribué au changement de classement de la baignade de Parisot. La qualité bactériologique et la transparence de l'eau peuvent en effet se dégrader significativement après des épisodes pluvieux intenses qui drainent dans le bassin versant des ruissellements chargés en matière organique. Les rivières sont plus particulièrement exposées à ces pollutions.

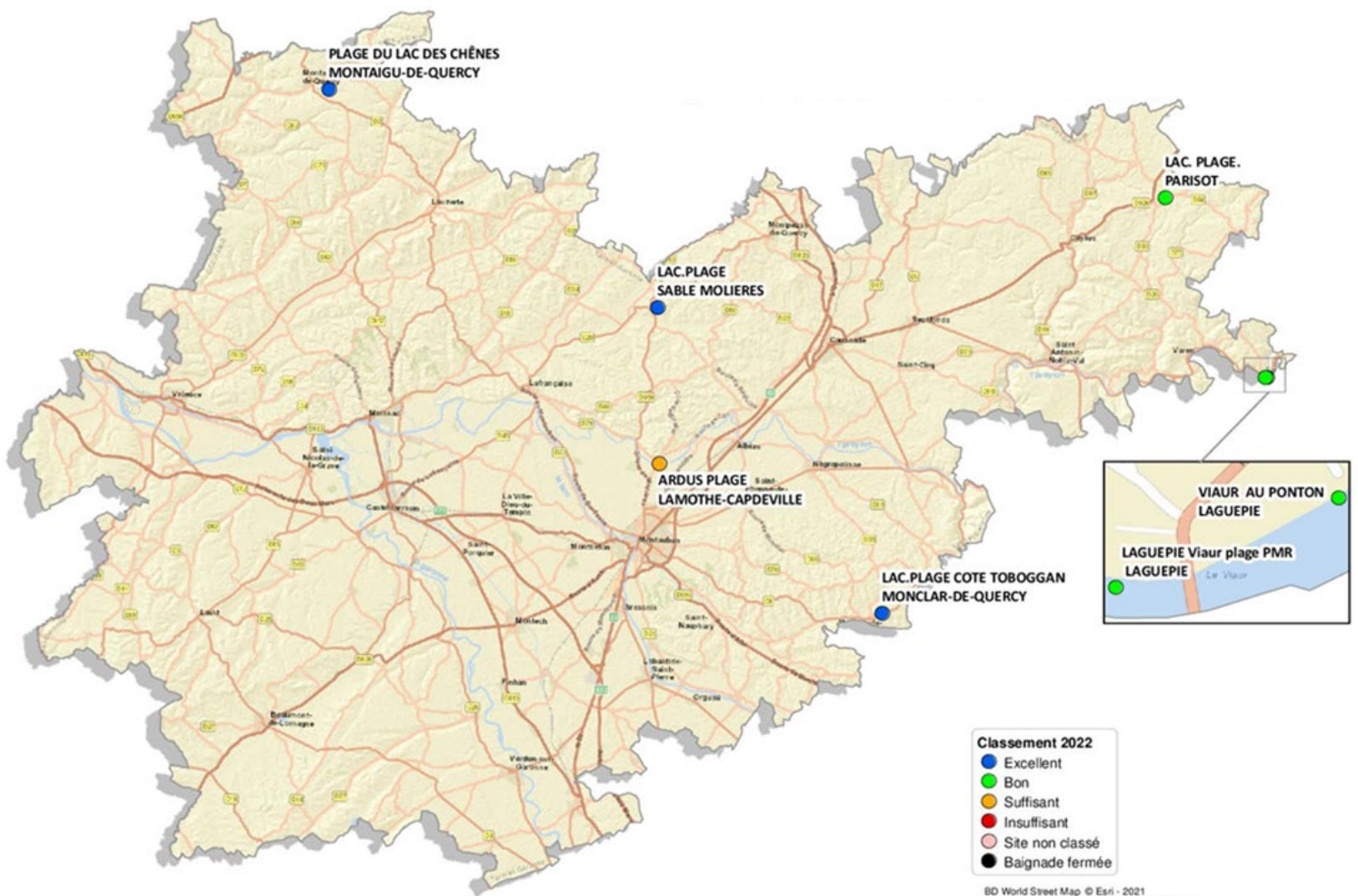
Afin de préserver les baigneurs de tout risque sanitaire ou de sécurité, les exploitants de baignade sont invités à surveiller la pluviométrie et la qualité de l'eau de leur zone de baignade (transparence de l'eau, changement de couleur, apparition d'efflorescences algales, présence de dépôts) pour être en capacité de prendre des mesures de gestion adaptées en cas de dégradation visuelle de l'eau.



# Département du TARN-ET-GARONNE

## Bilan de la saison balnéaire 2022

Classement 2022	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Nombre de zone de baignade	3	3	1	0



Agence régionale de santé  
Occitanie



[occitanie.ars.sante.fr](https://occitanie.ars.sante.fr)